

Résultats de l'enquête réalisée auprès des parlementaires sur la politique de consommation

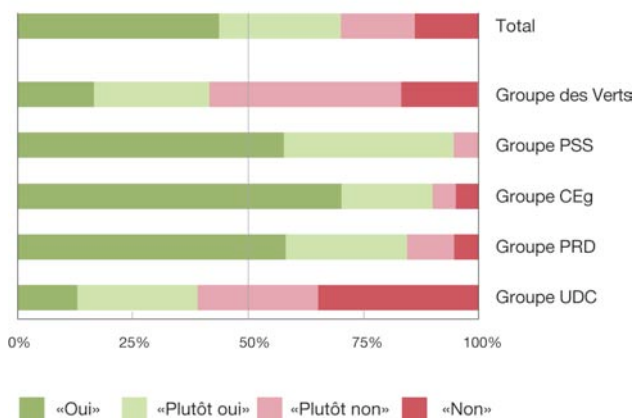
Berne, 4 mars 2008

Oui à la lutte contre la vie chère

Le Parlement se montre disposé à aménager pour les producteurs, les entreprises de transformation et le commerce de détail, un cadre général qui permette d'épuiser l'énorme potentiel de réduction des prix. Ainsi, 70,2 % des parlementaires interrogés se disent favorables ou plutôt favorables à des mesures de lutte contre l'îlot de cherté suisse et 88 % adhèrent totalement ou en partie à une suppression des obstacles au commerce.

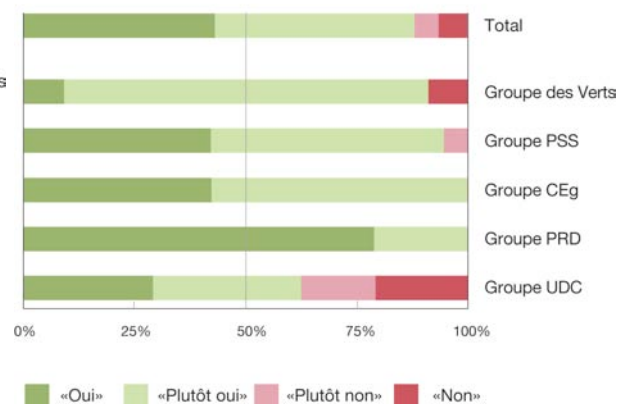
F12: Ilot de cherté (besoin d'action)

Quelle est votre position sur le thème «la Suisse, îlot de cherté»: pensez-vous qu'une action politique s'impose dans ce domaine?



F14: Réduction des entraves techniques au commerce

De manière générale, la question de l'ouverture du marché intérieur et de la suppression des entraves nationales au commerce se pose. Soutenez-vous les mesures allant dans ce sens?

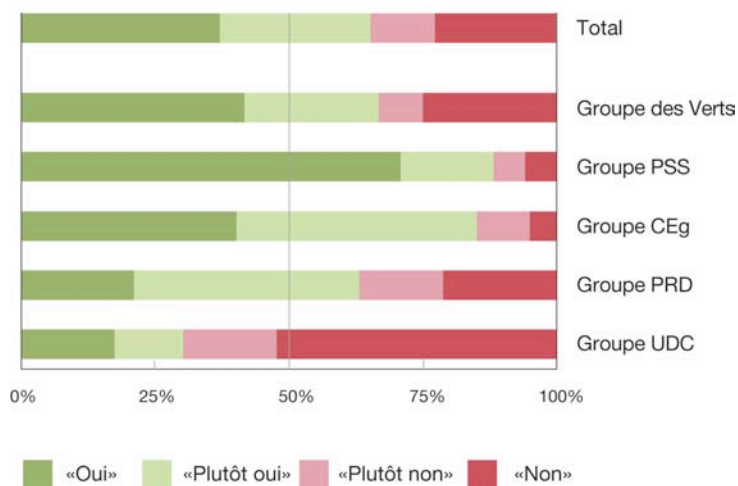


Pour l'autorisation des importations parallèles

Au chapitre des importations parallèles, la CI CDS estime que leur autorisation ouvre un potentiel de réduction des prix situé entre 1,1 et 1,4 milliards de francs. Une nette majorité du Parlement se déclare favorable au principe de leur autorisation (total 65,3 % de „oui“ ou „plutôt oui“). Les parlementaires qui approuvent leur autorisation se retrouvent dans tous les partis, depuis les Verts jusqu'à l'UDC. Il y a donc fort à parier que la majorité du Parlement accueillera de manière critique la proposition du Conseil fédéral de maintenir l'interdiction des importations parallèles dans le cadre de la révision du droit des brevets.

F16: Autorisation des importations parallèles

La révision de la loi sur les brevets relance notamment le débat sur l'autorisation des importations parallèles: par principe, êtes-vous favorable à une autorisation de l'importation parallèle de produits brevetés?

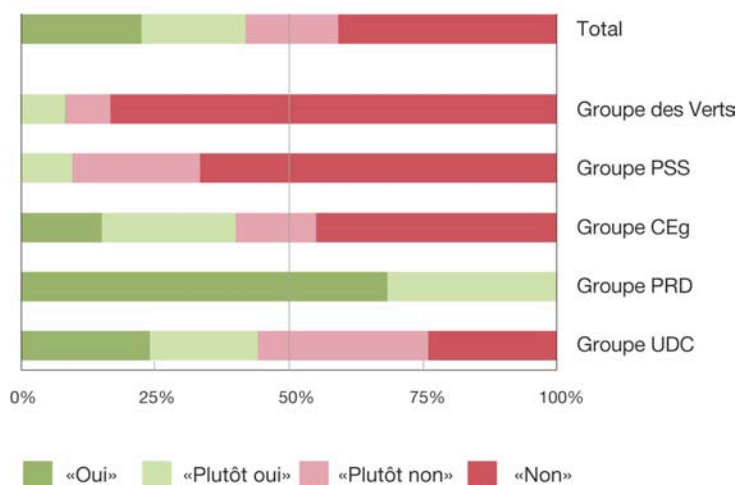


Une majorité contre le taux de TVA unique

Le Conseil fédéral propose de remplacer le système actuel des trois taux TVA différenciés par un taux unique de 6,1 %. Une majorité de parlementaires y est totalement ou plutôt (58,1%) opposée. Ainsi, le Parlement se prononce-t-il dans le sens des résultats de la procédure de consultation sur la révision de la TVA, où une nette majorité s'était dégagée contre le taux unique.

F3: Taux unique de TVA

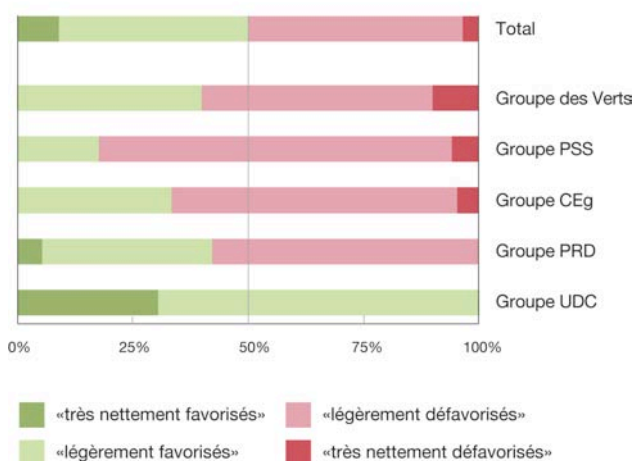
Une question portant sur la révision totale de la TVA: êtes-vous favorable à l'introduction d'un taux unique?



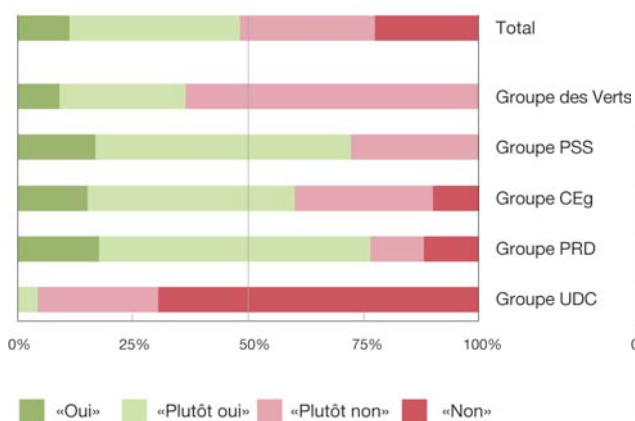
Complexité du droit sur les produits et les denrées alimentaires

Les consommateurs suisses sont-ils plutôt favorisés ou plutôt pénalisés par rapport à l'UE? Les réponses fournies par les parlementaires ne permettent pas de dresser un tableau très clair. Environ la moitié estime que les Suisses sont mieux lotis, tandis que pour l'autre moitié, les Européens sont privilégiés. Sur la question de savoir si la Suisse devrait reprendre le droit européen sur les denrées alimentaires, les avis sont aussi partagés (50/50), avec cette précision que la gauche y semble plutôt favorable et la droite plutôt opposée. Le Conseil fédéral examine à l'heure actuelle la possibilité d'améliorer la situation déjà complexe par le biais d'un accord agricole et sur les denrées alimentaires avec l'UE. Une majorité de deux tiers (69,6 %) se dégage entièrement ou tendanciellement en faveur de l'ouverture de négociations dans ce sens, surtout au centre de l'échiquier politique (radicaux, PDC), les Verts étant partagés sur la question alors que l'UDC y est totalement opposée.

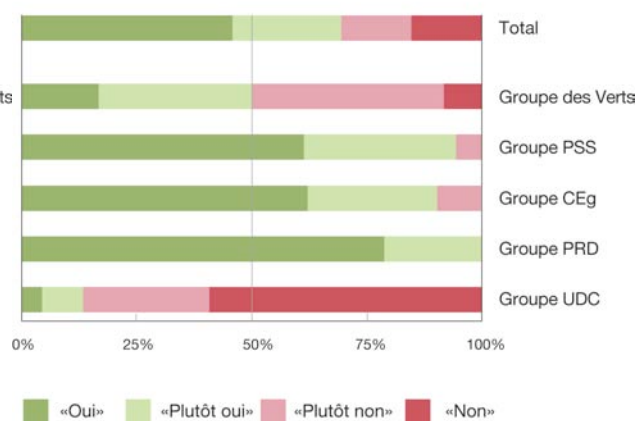
F 20: Comparaison avec l'UE (position des consommateurs)
Pensez-vous qu'en comparaison aux consommateurs de l'UE, les consommateurs suisses soient



F 19: Reprise du droit européen sur les denrées alimentaires
Préconisez-vous l'application de la législation de l'UE dans sa totalité au secteur de l'agroalimentaire?



F18: Accord sur les denrées alimentaires (négociations)
Approuvez-vous que la Suisse entame des pourparlers sur un accord de libre échange avec l'UE dans le secteur agroalimentaire?

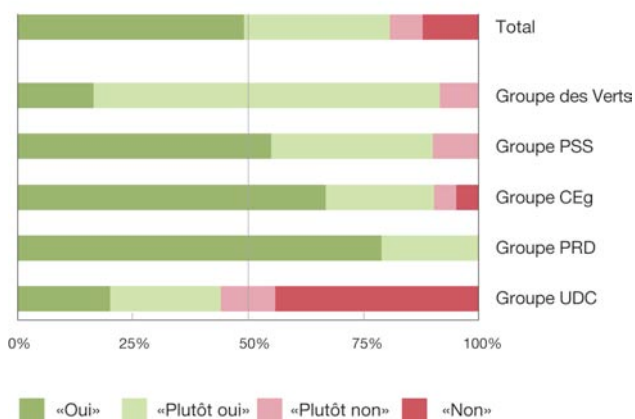


Introduction du principe du Cassis de Dijon

Le message du Conseil fédéral sur la révision de la loi sur les obstacles techniques au commerce est attendu pour le deuxième trimestre 2008. Il portera essentiellement sur la reprise du principe du Cassis de Dijon de l'UE. L'application de ce principe permettrait de commercialiser en Suisse, sans obstacles bureaucratiques, les produits autorisés dans la zone UE. Les parlementaires interrogés disent "oui" ou "plutôt oui" à la proposition du Conseil fédéral de reprendre le principe du Cassis de Dijon en l'assortissant de quelques exceptions. Cette reprise unilatérale donnera sans doute encore lieu à des discussions au Parlement, puisque 57,9 % des parlementaires sont opposés ou plutôt opposés à une reprise unilatérale du principe. Nombreux sont ceux qui jugent que son introduction bilatérale doit plutôt passer par un vaste accord agricole et sur les denrées alimentaires, qui permettra de réduire les obstacles au commerce.

F5: Cassis de Dijon (selon CF)

Etes-vous favorable à l'introduction du principe du cassis de Dijon, à quelques exceptions près (en accord avec les récentes propositions du Conseil fédéral)?



F6: Cassis de Dijon (unilatéral)

La Suisse doit-elle reconnaître unilatéralement le principe du cassis de Dijon?

